

## Communiqué de presse

### Mise à disposition du prospectus ayant reçu le visa n°13-658 de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 décembre 2013

Lafuma annonce avoir mis à la disposition du public un prospectus à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au profit de Calida Holding AG, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 35 millions d'euros, par émission de 2 500 000 actions nouvelles au prix unitaire de 14 euros.

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°13-658 en date du 10 décembre 2013 sur le prospectus.

Le prospectus est composé :

- du document de référence de la société Lafuma S.A (la « **Société** »), déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 28 novembre 2013 sous le numéro D.13-1102 (le « Document de Référence »),
- de la note d'opération, et
- du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>) et du groupe Lafuma (<http://www.groupe-lafuma.com>) et sans frais sur simple demande auprès de Lafuma, BP60, 26140 Anneyron – France.

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques figurant au chapitre 4 du Document de Référence ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.